



**Légende :**

Bâti  
 Limite de secteur

- Secteur où les constructions sont autorisées  
 Secteur réservé à l'implantation d'activités économiques  
 Secteur où les constructions ne sont pas autorisées, à l'exception de l'adaptation, la réfection ou l'extension des constructions existantes ou des constructions nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et la mise en valeur des ressources naturelles

Département du Doubs

**COMMUNE DE PETITE CHAUX**

*Dossier d'enquête publique*

**CARTE COMMUNALE**

Ensemble de la commune au 1/6000 ème

Approuvée par délibération du Conseil Municipal le :

Approuvée par arrêté Préfectoral le :

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

Pièce n°2.3.2